

FLASH

CEREMA



Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et des collectivités territoriales - FORCE OUVRIERE

"petite lecture pour les congés d'été"

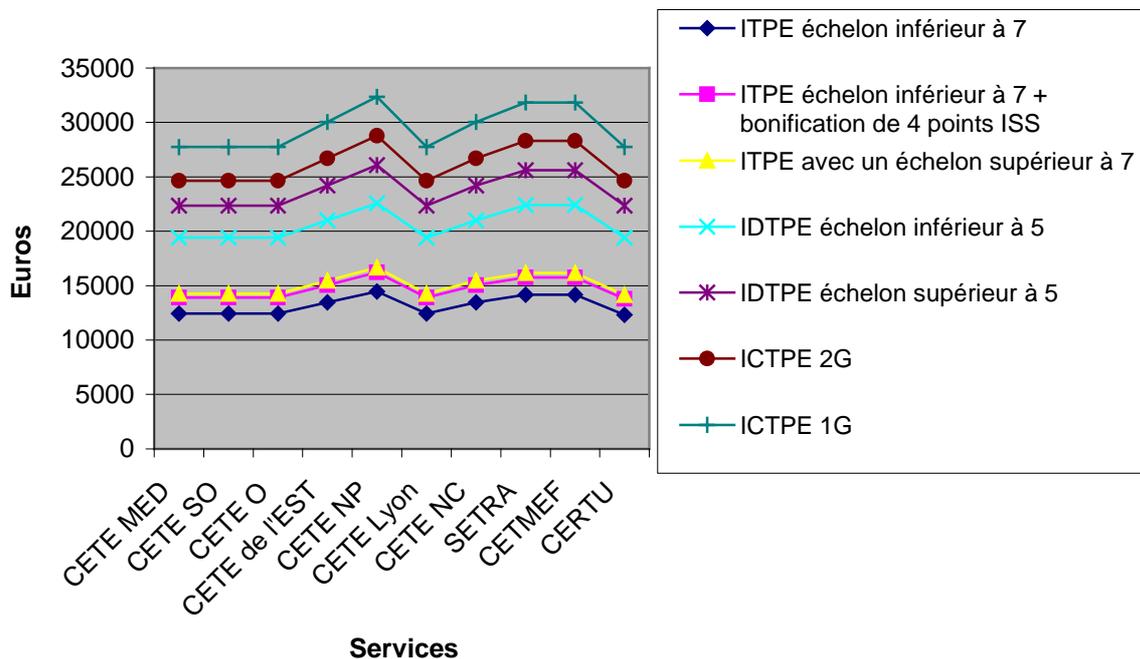
Les régimes indemnitaires

Le SNITPECT-FO a analysé en exclusivité les différents régimes indemnitaires des services du futur CEREMA. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le résultat met en évidence certaines « hétérogénéités » qui poseront très vite problème lorsque l'organisme sera créé : cinq services dans le bas de la fourchette, trois dans le haut, deux intermédiaires.

En effet, comment justifier des écarts pareils ? Ces différences résultent d'archaïsmes : les coefficients géographiques, censés favoriser les secteurs géographiques délaissés par les agents. En gros, plus on est au sud, moins on est

rémunéré... Mais la société évolue plus vite que les circulaires : aujourd'hui, l'analyse des zones à forte vacance (si tant est qu'on puisse s'exprimer ainsi face à une situation où on a laissé sciemment la pénurie de personnel s'installer, et où on a baissé artificiellement les dotations en emplois de certains services pour en gonfler toujours artificiellement d'autres) montre que l'ancienne répartition géographique n'est plus pertinente. Ainsi, on voit par exemple des postes bénéficiant de l'ITM (indemnité temporaire de mobilité : prime de 10 000 € pour rester 4 ans dans le poste) au... CETE MED, à Aix en Provence !

Dispersion des régimes indemnitaires au sein du CEREMA (en valeur)



Les différences très importantes (écart de 2148 à 4606 € entre le plus et le moins rémunéré) ne tiendront pas face à la réorganisation prévue du CEREMA, dans laquelle les STC ne seront plus des STC et les CETE deviendront des directions territoriales. Les différences aujourd'hui bien nettes entre STC et CETE vont s'estomper, des agents vont changer de service : vont-ils perdre ou garder leur régime indemnitaire ? S'ils bougent parce que la structure évolue, ce serait les pénaliser que de les baisser de régime. Et s'ils sont dans un service de bas de fourchette alors qu'ils bénéficient d'un régime élevé, les différences poseront de grosses difficultés de management.

Quant à l'argument du « plafond de verre » qui se créerait entre CEREMA et services locaux, il ne tient bien évidemment pas, car la situation existe déjà et pour l'instant, aucune étude n'a prouvé que cela freinait les mobilités. En effet, les CPII sont alignés sur les primes de l'administration centrale, les sites territoriaux de l'IFSTTAR aussi... Pourquoi ferait-on une discrimination de ce type pour le CEREMA ?

Il n'y a qu'une solution : aligner l'ensemble des services sur le régime le meilleur. Cet élément de motivation et de reconnaissance constituera un moteur important pour la mise en route de ce nouveau paquebot.

Dispersion des régimes indemnitaires au sein du CEREMA (en moyenne)

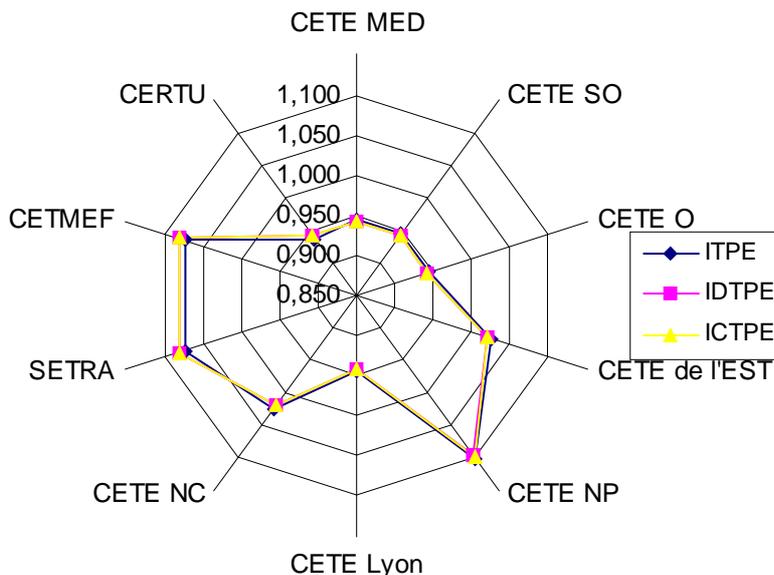
Les problèmes immobiliers du CEREMA, suite.

Nous avons, dans le flash CEREMA n°4, porté quelques interrogations sur le site de Bron, et tout naturellement sur le bâtiment de l'IFSTTAR..

Nous avons, depuis, obtenu quelques précisions, qui nous permettent de relativiser les possibilités d'utilisation de ce bâtiment pour le CEREMA ☺ ! Cela dit, il est vrai que ce bâtiment a été co-financé par les collectivités locales, dans l'optique d'un siège de l'INRETS à Bron. Ce co-financement au bénéfice d'un service qui au final a fusionné et est allé mettre son siège ailleurs, pose question quand le CEREMA, qui implante son siège à Bron, n'en bénéficie pas.

Il serait donc logique que l'Etat compense en finançant un vrai siège du CEREMA, à la hauteur des ambitions pour l'organisme créé, plutôt que de faire peser sur les agents les conséquences d'un manque criant de place.

En attendant, les agents du CETE devront se tasser .. et auront des difficultés à accueillir des stagiaires. Or ces derniers participent pour une part significative à la productivité des CETE, ainsi qu'à son rayonnement. En outre, même si la Recherche,



selon les dernières orientations présentées par l'équipe de préfiguration, ne fait pas partie du cœur de métier du futur organisme, cela fera partie intégrante de ses activités, dans le cadre de partenariat avec d'autres organismes de recherche. Quid du développement des activités de recherche dans ces conditions ? Pourquoi les agents devraient-ils subir les conséquences des choix d'implantation ? Si l'Etat souhaite vraiment loger tout ce monde sur le site de Bron, il a le devoir de s'en donner les moyens sans dégrader les conditions des agents actuellement en place.

REJOINS LES FORCES VIVES !

<http://www.snitpect.fr/Bulletin-d-adhesion>



contact